



COMPTE-RENDU

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Janvier 2022

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER.

En visioconférence : Laurence MARY a donné pouvoir à Jean-François VIGNES, Yannick MONTAGNE a donné pouvoir à Nathalie DEVIMES, Catherine MORIN a donné pouvoir à Philippe RAMOND.

Absents excusés : Norbert FLACONECHE a donné pouvoir à Sophie WALTER, Vincent LAGARRIGUE a donné pouvoir à François REYMANN

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.
Monsieur Jean-François VIGNES est nommé secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 décembre 2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-1 : Validation des voiries d'intérêt communautaire.

Le Maire, François REYMANN, présente la délibération de validation des voiries d'intérêt communautaire, Le chemin des Iris n'ayant pas été classé en voie d'intérêt communautaire une modification est apportée à cette délibération pour demander le réexamen du classement de cette voie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II-2 : Demande de subventions pour les travaux des bâtiments communaux.

Le Maire présente aux conseillers une délibération de demande de subventions pour la réalisation des travaux sur les bâtiments communaux : construction du hangar pour les engins de chantier de la commune, changement de fenêtres sur l'ancien presbytère.

Délibération adoptée à l'unanimité.

III. Informations et discussions

III-1 : Point travaux bâtiments communaux :

Le Maire propose de réfléchir à un réaménagement des locaux de la Mairie pour permettre un meilleur accueil du public. La salle de réunion actuelle serait en partie utilisée pour créer un espace d'accueil pour la secrétaire où elle aurait à disposition les documents nécessaires pour répondre aux besoins des usagers. Le secrétariat actuel et le bureau serviraient de lieu de travail pour les élus pendant les temps d'accueil du public. L'espace restant de la salle de réunion devant suffire pour tenir les réunions du conseil. Les avis sont partagés sur cette proposition : cette disposition permettra-t-elle de préserver la discrétion des échanges avec les usagers, les contacts du public avec les élus ne risquent-ils pas d'être moins fréquents, cette nouvelle disposition peut provoquer une agitation moins propice au

travail de secrétariat. Le conseil décide de prendre le temps de réfléchir à cette proposition et éventuellement d'en faire d'autres.

Le Maire rappelle la nécessité de mettre à l'abri les engins de chantier qui sont actuellement stockés à l'extérieur et donc soumis aux aléas climatiques, le projet de construction d'un hangar sur le terrain au dessus du cimetière est donc nécessaire, il faut réactualiser le devis pour la réalisation de cet ouvrage.

Le Maire informe les conseillers que la locataire de l'ancien presbytère a demandé le remplacement des 2 dernières fenêtres de son logement, qui ne sont pas à double vitrages, ce qui a été prévu pour l'année 2022.

III-2 : Enfouissement des réseaux.

Le Maire propose aux conseillers de relancer les procédures pour mettre en œuvre le projet d'enfouissement des réseaux. Des conseillers interviennent pour proposer que ce projet soit soumis à la population du village compte-tenu de l'importance des sommes engagées et donc du temps long pendant lequel la commune sera soumise au remboursement du crédit. La discussion sur ce sujet sera reprise avec un Conseil Municipal au complet pour évoquer ce dossier et d'éventuels autres projets.

III-3 : Refonte de la liste électorale.

Le Maire rappelle que pour les élections présidentielles la liste électorale doit être remise à jour, une relecture de celle-ci est nécessaire pour corriger d'éventuelles erreurs et pour modifier les adresses suite à l'adressage.

III-4 : Raccordement fibre pour la Mairie.

Le Maire demande aux conseillers s'il est judicieux de demander le raccordement de la Mairie à la fibre. Après discussion l'ensemble du conseil y est plutôt favorable à condition que cela n'entraîne pas un surcoût important. La question du tarif va être posée à l'opérateur.

IV – Questions diverses

IV-1 : Divagation des chiens dans le village : le Maire rappelle que la loi est claire à ce sujet, elle est interdite. Une lettre sera envoyée aux propriétaires des chiens mis en cause.

IV-2 : Véhicules qui se garent devant la salle des fêtes : il sera rappelé aux locataires de l'ancien couvent que les places de parking sont sur la place de l'église.

IV-3 : Camion aménagé en habitation qui est garé sur un terrain le long de la D911. Le Maire informe les conseillers qu'il est au courant de cette situation et qu'une lettre sera adressée aux propriétaires du camion pour leur rappeler que ce terrain n'est pas constructible et ne peut donc pas être un lieu d'habitation.

IV-4 : Le container de récupération du verre qui est sur le terrain communal proche de la Mairie doit être bientôt remplacé par un container en plastique donc moins bruyant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 18 février 2022 à 18h15 en Mairie.